



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 mai 2023

<p>Date de convocation : 12/05/2023</p> <p>Convocation affichée le : 12/05/2023</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 22 Procuration (s) : 4</p> <p style="text-align: center;">PV AFFICHÉ LE</p> <p style="text-align: center;">MIS EN LIGNE LE</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents</u> : DUFLEIT Anthony, LE GRAND Mickaël, BOCQUILLON Maud, COUGARD Christelle, PERON Matthieu.</p> <p><u>Procuration(s)</u> : DUFLEIT Anthony à BOURLÈS Christophe, BOCQUILLON Maud à HENRY Catherine, COUGARD Christelle à LE FUR Françoise, PERON Matthieu à ULLIAC Morgane.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	--

ORDRE DU JOUR

1 – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Approbation de la convention – Programme « Petites Villes de Demain »

2 – Association Kerbiquet – Demande de subvention

Décision(s) du maire

.....

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 29 MARS 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Anne TROALEN « *Page 7 du procès-verbal, concernant les travaux de reprise de toiture à l'école maternelle, j'avais dit : « il est prévu la reprise de la toiture de l'école maternelle. Dommage qu'il n'y ait pas d'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques ? Dommage de ne pas afficher ce genre de volonté ? » Ce n'étaient pas des interrogations mais des affirmations ».*

Hervé LE FLOC'H « *On retirera les points d'interrogation ».*

Anne TROALEN « *Page 11 concernant le transport des collégiens afin qu'ils puissent bénéficier du service de transport scolaire, je rends la phrase à Morgane ULLIAC ».*

Anne TROALEN « *Le procès-verbal du 29 mars 2023 est signé par Catherine HENRY alors que le secrétaire de séance était Christophe BOURLES. J'espère que les délibérations n'ont pas été transmises à la Préfecture avec la signature de Catherine HENRY ».*

Hervé LE FLOC'H « *les délibérations ont été transmises signées de Christophe BOURLES, secrétaire de séance et de moi-même. Nous corrigerons le procès-verbal ».*

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 mars par 20 voix « POUR » et 6 voix « CONTRE »

.....

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 14 AVRIL 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2023 a été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres qui la composent.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, après un vote à main levée, ADOPTE le procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à L'UNANIMITE.

1 – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)- APPROBATION DE LA CONVENTION – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- la délibération en date du 24 septembre 2021 approuvant les termes du projet de convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et l'autorisant à signer cette convention
- la délibération en date du 14 avril 2022 approuvant la participation financière de la commune dans le cadre du recrutement du chef de projet
- la délibération en date du 30 août 2022 autorisant le lancement de la consultation pour l'étude de revitalisation

Le 14 octobre 2021, Monsieur le Maire de Gourin, Messieurs les Maires de Guéméné-sur-Scorff et Le Faouët, Madame la Présidente de Roi Morvan Communauté signaient avec l'Etat la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » (PVD).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le programme PVD vise la redynamisation des centralités au bénéfice de l'ensemble des habitants de l'ensemble de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Ce programme se formalise localement au travers d'une nouvelle convention : la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Cette convention d'ORT se traduit notamment par :

- un diagnostic
- une stratégie de revitalisation
- un plan d'actions pour la redynamisation du centre-bourg
- des secteurs d'intervention d'ORT

La convention d'ORT formalise le partenariat entre, d'une part, les Petites Villes de Demain et Roi Morvan Communauté et, d'autre part, l'Etat, la Région Bretagne et la Banque des Territoires pour une durée de 5 ans.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ORT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE, la convention d'ORT,

AUTORISE, Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention.

2 – ASSOCIATION KERBIQUET – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la proposition d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € à l'Association Kerbiquet pour l'exercice 2023.

Hervé LE FLOC'H « *Je propose d'accorder la gratuité de la salle MEYER pour les dates prévues en 2023. Page 6 du document de présentation des actions, il est indiqué « Public visé : tout public, au tarif de 10€ l'entrée. Un tarif préférentiel à 6€ sera proposé pour les demandeurs d'emploi et les moins de 18 ans. La gratuité sera proposée aux moins de 12 ans et aux élèves de l'école de musique du pays du Roi Morvan ». J'en déduis que les élèves adultes bénéficieraient de la gratuité et ça me gêne un peu. Je vais interroger l'association sur cette gratuité ».*

Morgane ULLIAC « L'association a été créée en 2017 et se manifeste en 2023 ? Le document de demande de subvention est arrivé en mairie le 28 février 2023. Pourquoi ne pas l'avoir présenté lors du vote des subventions le 14 avril 2023 ? ».

Hervé LE FLOC'H « l'association vient d'arriver sur le territoire et je voulais plus de renseignements avant de vous présenter la demande de subvention ».

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

ADOpte, ces propositions,

INSCRIT, la dépense au budget primitif 2023 à l'article 65748.

SENS DU VOTE

NOMS	PRENOMS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
LE FLOC'H	Hervé	X		
HENRY	Catherine	X		
BOURLÈS	Christophe	X		
LE ROUX	Véronique	X		
NÉDÉLEC	Rémi	X		
BOCQUILLON	Maud	X		
JANNY	Patrick	X		
ROYANT	Helen	X		
DUFLEIT	Anthony	X		
POUPON	Marie-Laure	X		
PERON	Alan	X		
LE FUR	Françoise	X		
LE GOFF	Dominique	X		
COUGARD	Christelle	X		
GOUJARD	Laurine	X		
LE GRAND	Hicham	X		
LE COROLLER	Marie-Ange	X		
LE NAOUR	Roger	X		
LE GOFF	Jeannine	X		
BAUDET	Philippe	X		
TROALEN	Anne			X
BOUÉDEC	Jean-Michel			X
ULLIAC	Morgane			X
PERON	Matthieu			X
PICARDA	Styren			X
PHILIPPE	Jean-Luc			X

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.